

AU SOMMAIRE

**BELGIQUE**  
Un pays compliqué ?

p. 2  
La Belgique est un État fédéral. Ça veut dire quoi ? Comment ça marche ?



**ÉLECTIONS**  
Combien de députés ?

p. 3  
Le 25 mai 2014, les Belges votent pour élire les députés des 6 Parlements que compte la Belgique.



**UNION EUROPÉENNE**  
Élections dans 28 pays d'Europe

p. 4  
Le 25 mai, les Belges votent aussi pour choisir leurs représentants à l'Europe.



**Le 25 mai**

**on vote en Belgique**

Le 25 mai prochain, plus de 7,8 millions de Belges iront voter.

Dans certains pays, les gens ne votent jamais. Les dirigeants décident de tout sans demander l'avis de la population. Les pays dirigés de cette façon autoritaire sont des dictatures. En Belgique, nous avons la chance de vivre dans un pays libre. Notre pays est une démocratie : le pouvoir appartient au peuple. C'est lui qui prend les décisions. Mais c'est impossible de réunir tous les Belges chaque fois qu'il faut prendre une décision. C'est pourquoi, les Belges votent régulièrement pour choisir les personnes qui vont les représenter et gouverner (diriger) le pays, les Régions, les Communautés... Les représentants élus par le peuple se réunissent dans des assemblées, appelées Parlements (là où l'on fait les lois) et ils prennent des décisions pour l'ensemble du pays, pour l'ensemble d'une Région ou d'une Communauté. Les élus du peu-



Le 25 mai 2014 est un grand jour d'élections en Belgique.

ple sont aussi appelés députés. En Belgique, il y a plusieurs Parlements : le Parlement fédéral (national, du pays entier), composé de la Chambre des représentants et du Sénat, et 5 Parlements locaux (des Régions et des Communautés qui composent la Belgique, voir page 2).

● **3 élections**  
Le dimanche 25 mai prochain, ce sera un grand jour d'élec-

tions en Belgique. Trois élections d'un coup auront lieu : fédérales, communautaires/régionales et européennes. Le 25 mai, les Belges choisiront leurs représentants au Parlement fédéral et leurs représentants dans les différents Parlements des Régions et des Communautés. En plus, ils voteront pour élire ceux qui les représenteront au Parlement européen. Quel dimanche !

**Le 25 mai, 3 élections**

Pour chaque niveau de pouvoir, une assemblée (Parlement, conseil communal...), élue par le peuple lors d'élections, vote les lois. Un gouvernement, constitué après les élections, est chargé de faire appliquer les lois.

**Pouvoir législatif**  
(vote les lois)

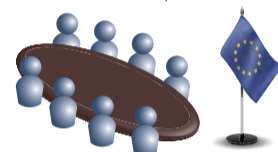
**Pouvoir exécutif**  
(fait appliquer les lois)

● **Union européenne**

Parlement européen



Commission européenne



● **Belgique fédérale**

Parlement fédéral  
(Chambre des représentants + Sénat)



Gouvernement fédéral

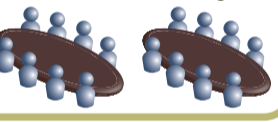


● **3 Communautés et 3 Régions**

Parlement des Communautés  
Parlement des Régions

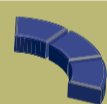


Gouvernement des Communautés  
Gouvernement des Régions

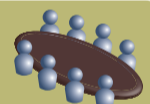


**10 provinces**

Conseil provincial



Collège provincial

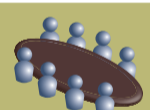


**589 communes**

Conseil communal



Collège des bourgmestre et échevins



Élections tous les 5 ans

25 mai 2014

Élections tous les 6 ans

2018

**Quelle journée !**

**Comment se déroulera la journée du 25 mai ?**

Quelques mois avant les élections, chaque commune établit une liste des habitants qui ont le droit de voter : les Belges qui ont au moins 18 ans et qui n'ont jamais été condamnés à ne plus pouvoir voter par un tribunal. La commune envoie par la poste, à toutes les personnes inscrites sur la liste électorale, une lettre, appelée convocation, qui dit qu'elles doivent aller voter tel jour à tel endroit.

● **Le jour du vote**

Le 25 mai, plus de 7,8 millions de Belges se déplaceront pour aller voter. Le plus souvent, le bureau de vote dans lequel ils

doivent se rendre est situé dans un endroit public de leur commune : la maison communale, une école...

Selon les communes, les électeurs (les gens qui votent) voteront sur des bulletins de vote en papier ou sur ordinateur (plus de détails sur la manière dont on vote, page 2). Dans 380 communes sur les 589 que compte la Belgique, les électeurs voteront sur papier. Dans les autres (soit 209), on votera par ordinateur. Les bureaux où l'on vote sur papier seront ouverts de 8 à 14 h. Ceux où l'on vote sur ordinateur fermeront à 16 h. Dans chaque bureau de vote, des personnes tirées au sort parmi la population accueilleront les électeurs et veilleront à ce que tout se déroule bien. Elles vérifieront les cartes d'identité



L'électeur vote dans une cabine fermée. Le vote est secret.

des électeurs, noteront qu'ils sont bien venus voter...

● **On compte**

Après le vote, d'autres personnes désignées compteront les voix (le nombre de fois que chaque parti et chaque candidat a été choisi). Le 25 mai au

soir, les médias (radio, télé, Internet...) donneront les résultats petit à petit, au rythme des dépouillements (comptages des voix) qui se feront partout en Belgique. Quand tous les bulletins seront dépouillés, les sièges (postes) dans les différents Parlements seront



**Repères**

- Tous les Belges qui remplissent les conditions pour être électeurs ont le droit de voter. C'est le suffrage universel. Chaque électeur ne peut voter qu'une fois.
- Les Belges sont obligés d'aller voter. Ceux qui ne le font pas risquent une amende.
- Le vote est secret. Au bureau de vote, les électeurs entrent seuls dans l'isoloir (cabine fermée par un rideau) pour voter. Puis, ils glissent leurs bulletins de vote dans des urnes (boîtes fermées).

distribués en fonction des résultats de chaque parti et de chaque candidat. Restera ensuite à former les différents gouvernements (fédéral, des Régions, des Communautés). Mais ça, c'est une autre histoire.

# La Belgique : comment

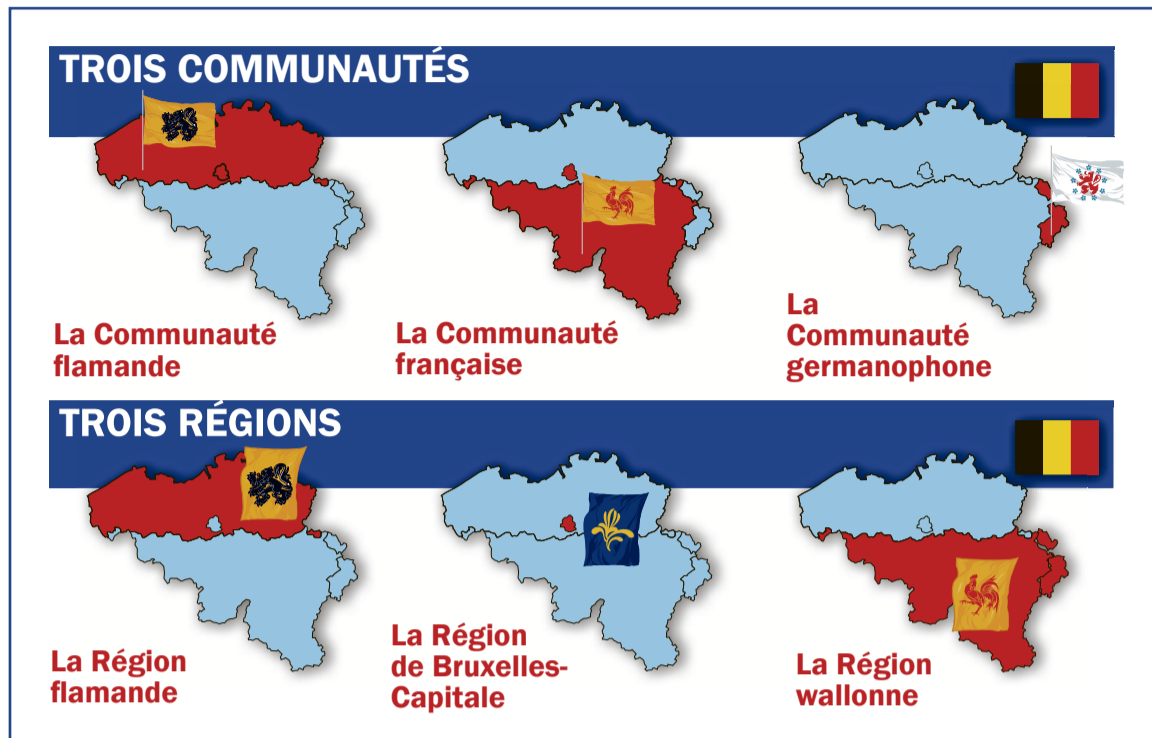
## fonctionne-t-elle ?

La Belgique est un État fédéral. Le pays est composé de trois Communautés et de trois Régions.

Jusqu'en 1970, l'État belge est unitaire. Un seul gouvernement central et un seul Parlement (composé de deux assemblées, la Chambre des représentants et le Sénat, qui font les lois) prennent des décisions pour l'ensemble des Belges.

### ● 3 Communautés et 3 Régions

En 1970, la population belge est divisée en 3 Communautés selon la langue parlée. La Communauté flamande regroupe les Belges qui parlent le néerlandais en Flandre et à Bruxelles. La Communauté française (aussi appelée Fédération Wallonie-Bruxelles) réunit les gens qui parlent français en Wallonie et à Bruxelles. La Communauté germanophone rassemble les Belges qui parlent allemand. Dans les années 1980, le territoire belge est partagé en 3 autres parties : la Région fla-



mande, la Région wallonne (toutes deux créées en 1980) et la Région de Bruxelles-Capitale qui regroupe Bruxelles et 18 communes situées autour (créée en 1989). La Belgique est devenue officiellement un État fédéral en 1993, c'est-à-dire un pays composé de plusieurs parties indépendantes les unes des autres, pouvant décider des choses qui les concernent. Une partie des compétences (domaines dont s'occupent un État, une Région...) de l'État fédéral a été attribuée aux Communautés, une autre aux Régions et une troisième

est restée à l'État central. Depuis les années 1970, de plus en plus de compétences ont glissé de l'État fédéral vers les Régions et les Communautés (voir page 3).

### ● Qui fait quoi ?

Les Communautés s'occupent de matières qui concernent les personnes : enseignement, culture, santé, sport,...

Les Régions prennent des décisions dans des domaines qui concernent leur territoire et la manière dont il est aménagé (arrangé) : environnement, énergie, économie,

agriculture...

L'État fédéral continue à prendre des décisions dans les domaines qui concernent tous les Belges : police, armée, affaires étrangères, ... Au niveau de l'État fédéral, ainsi que dans chaque Communauté et dans chaque Région, des parlementaires ou députés, élus par le peuple lors d'élections, votent des lois, et des ministres, qui forment un gouvernement, les font appliquer.

### ● Six Parlements

En Belgique, il y a donc plusieurs Parlements dont les

## Repères

- Superficie de la Belgique : 30 528 km<sup>2</sup>.
- Superficie de la Région wallonne : 16 844 km<sup>2</sup> ; capitale : Namur. On y parle le français et l'allemand (les germanophones font partie de cette Région).
- Superficie de la Région flamande : 13 522 km<sup>2</sup> ; capitale : Bruxelles. On y parle le néerlandais.
- Superficie de la Région Bruxelles-Capitale : 162 km<sup>2</sup> ; capitale : Bruxelles. C'est une région bilingue où l'on parle officiellement le français et le néerlandais.
- Population totale de la Belgique : plus de 11 millions d'habitants.
- La Belgique compte 1,14 million de Bruxellois, 3,55 millions de Wallons et 6,35 millions de Flamands.

membres sont élus par le peuple lors d'élections : un Parlement fédéral (composé de la Chambre des représentants et du Sénat) et 5 Parlements locaux : un Parlement flamand, un Parlement wallon, un Parlement de la Région Bruxelles-Capitale, un Parlement de la Communauté française et un Parlement de la Communauté germanophone.

Le 25 mai 2014, les Belges voteront pour renouveler ces 6 Parlements. Ces élections fédérales, communautaires et régionales auront lieu désormais tous les 5 ans.

## Candidats et électeurs

Qui peut voter aux élections fédérales, communautaires et régionales ? Qui peut être candidat ?

Tous les Belges, âgés de 21 ans minimum qui habitent en Belgique, peuvent être candidats et élus pour les élections fédérales. Pour être candidat et élu aux élections communautaires et régionales, il faut être de nationalité belge, avoir l'âge minimum de 18 ans et habiter une commune de la Région où l'on se présente.

Les candidats aux élections qui ont les mêmes idées et qui sont d'accord sur la manière de diriger le pays, les Régions et les Communautés se regroupent dans des partis politiques. Le Parti socialiste (PS), le Mouvement réformateur (MR), Écolo ou le Centre démocratique humaniste (cdH)... sont quelques exemples de partis connus chez nous. Chaque parti propose aux électeurs un programme, c'est-à-dire un ensemble de



Quelques semaines avant les élections, les candidats se font connaître des électeurs. Ils ne peuvent pas coller des affiches n'importe où.

projets et d'idées qu'il aimerait mettre en place s'il est élu.

### ● Qui vote ?

Tous les Belges, âgés d'au moins 18 ans le jour du vote, sont appelés à voter aux élections fédérales, régionales et communautaires, ainsi qu'aux élections européennes. S'ils ont 18 ans, les étrangers provenant d'un pays membre de l'Union européenne (UE ou union de 28 pays d'Europe)

qui vivent en Belgique peuvent aussi voter le 25 mai prochain, mais uniquement pour les élections européennes. Pour pouvoir voter, ils devaient s'inscrire sur la liste des électeurs de la commune où ils habitent pour le 28 février 2014 au plus tard. Les étrangers non européens (qui ne viennent pas d'un pays membre de l'UE) ne peuvent pas du tout participer aux élections du 25 mai.

## Dans le secret de l'isoloir

- Le 25 mai, 7 871 504 Belges participeront aux 3 élections organisées dans notre pays. Petit tour au bureau de vote.
- Dans les bureaux où on vote sur papier, chaque électeur reçoit plusieurs bulletins de vote (feuilles où figurent les listes des partis et des candidats aux élections) : un pour la Chambre, un pour la Région, un pour l'Europe. Les Belges qui parlent allemand en reçoivent un supplémentaire pour la Communauté. Pour voter, l'électeur s'installe seul dans l'isoloir (cabine fermée). Avec un crayon rouge, sur chaque bulletin de vote, il remplit soit la case située au-dessus du nom du parti (vote en case de tête), soit celle à côté du nom d'un ou plusieurs candidat(s) (c'est le vote de préférence).

- S'il vote pour plusieurs partis, fait des ratures ou écrit quelque chose sur ses bulletins, le vote est nul. Si rien n'a été rempli sur les bulletins, le vote est blanc. Ces votes ne sont pas comptés. En sortant de l'isoloir, l'électeur glisse ses bulletins dans des urnes (boîtes fermées et percées d'une fente).
- Dans les bureaux où on vote sur ordinateur, l'électeur reçoit une carte magnétique (sorte de carte de banque qui peut être lue par un ordinateur). Il l'introduit dans l'ordinateur installé dans l'isoloir. Il vote en touchant l'écran avec un crayon électronique. Son vote est enregistré sur la carte magnétique. En sortant de l'isoloir, il dépose sa carte dans une urne électronique (sorte d'ordinateur).



# Combien de

# députés ?

Certains députés siègent à la fois au Parlement d'une Région et au Parlement d'une Communauté.

Belga/N. Lambert



**Vous découvrez ici le Parlement wallon qui compte 75 députés. Ils prennent des décisions qui concernent les habitants de la Région wallonne.**



## Repères

- Bruxelles abrite le Parlement fédéral mais aussi celui de la Région de Bruxelles-Capitale, celui de la Région et de la Communauté flamande (qui n'en forme qu'un) et celui de la Communauté française.
- Le Parlement wallon se situe à Namur. Celui de la Communauté germanophone se situe à Eupen (province de Liège).

Le 25 mai, les Belges choisiront leurs représentants dans les différents Parlements du pays. Ils voteront et choisiront directement les 150 parlementaires ou députés qui siègeront à la Chambre des représentants (une des deux assemblées qui forment le Parlement fédéral) et ceux qui composeront les Parlements des Régions. Par contre, les électeurs ne voteront pas directement pour les personnes qui siègeront au Sénat (une des deux assemblées qui forment le Parlement fédéral, voir ci-dessous). Ils ne choisiront pas toujours directe-

ment non plus les députés qui formeront les Parlements des Communautés. Explications.

### ● Les Parlements des Régions

Le Parlement wallon (de la Région wallonne) compte 75 députés. Le Parlement flamand (de la Région flamande) en compte 124 et celui de la Région Bruxelles-Capitale, 89 (72 francophones et 17 néerlandophones). Tous ces députés sont élus directement par les électeurs.

### ● Les Parlements des Communautés

Les électeurs ne votent pas di-

rectement pour les députés qui siègent à la **Communauté française, appelée Fédération Wallonie-Bruxelles**. Comme la Communauté française rassemble les personnes qui parlent français à Bruxelles et en Wallonie, son Parlement est composé de tous les députés élus au Parlement de la Région wallonne (75) et de 19 députés francophones élus au Parlement de la Région Bruxelles-Capitale. En tout, cela fait 94 personnes. Les électeurs ne votent pas non plus directement pour les députés de la **Communauté flamande**. En Flandre, la Région et la Communauté sont regroupées. Elles ont un seul Parle-

ment (le Parlement flamand) composé de 124 députés. Cet unique Parlement traite à la fois les matières gérées par la Région et celles gérées par la Communauté.

Par contre, les habitants de la **Communauté germanophone** (qui parlent allemand) choisissent directement leurs 25 députés lors des élections.

### ● Les gouvernements

Les députés votent les lois mais ils ne gouvernent pas. Que ce soit au niveau fédéral, régional ou communautaire, les ministres sont choisis parmi les membres des partis qui forment la majorité (ceux qui ont

ensemble plus de la moitié des élus, voir article ci-dessous) dans les Parlements. Les ministres sont chargés d'exécuter et d'appliquer les lois. Chaque ministre s'occupe d'un domaine précis.

En Belgique, on a plusieurs gouvernements (équipes de ministres) : un gouvernement fédéral (national), un gouvernement à la Région wallonne, un à la Région de Bruxelles-Capitale, un à la Communauté française, un à la Communauté germanophone. Les gouvernements de la Région et de la Communauté flamandes sont groupés en un seul gouvernement flamand.

# Changements

# en vue



Belga/N. Maeterlinck

Après les élections du 25 mai, des changements, dans le fonctionnement de la Belgique, vont se mettre en place.

En 2011, le Parlement fédéral a adopté d'importants changements dans le fonctionnement du pays. C'est ce que l'on appelle une réforme de l'État. C'est la 6<sup>e</sup> réforme que connaît la Belgique depuis sa création en 1830. Impossible de détailler ici tout ce qui va changer. Pointons qu'il y aura du changement au Sénat (l'assemblée qui forme le Parlement fédéral avec la Chambre des représentants) et que certaines compétences exercées par l'État fédéral vont passer aux Ré-

gions et aux Communautés.

### ● Le Sénat change

Quand le nouveau Parlement fédéral sera installé après les élections du 25 mai, le Sénat (voir photo) aura changé. Il sera composé de 60 sénateurs (au lieu de 71) et pour la première fois dans l'histoire de la Belgique, ils n'auront plus été élus directement par le vote des électeurs. Le Sénat sera devenu le lieu de rencontre des Régions et des Communautés et il donnera son avis sur certains thèmes de société.

Pratiquement, il sera composé de 50 sénateurs qui viendront des Parlements des Communautés et des Régions. Ces 50 sénateurs en désigneront 10 autres, qu'ils choisiront librement dans le monde politique ou non. Le 25 mai, les électeurs ne recevront qu'un seul bulletin de vote pour les élections fédérales : celui pour élire les députés à la Chambre des représentants.

### ● Les compétences

Après le 25 mai, certaines compétences exercées par l'État fédéral vont passer aux Régions et aux Communautés. Celles-ci recevront plus d'argent de l'État pour exercer leurs nouvelles missions. Cela signifie que la vie sera de plus en plus différente au nord et au sud du pays. Par exemple, selon les endroits où vivent les enfants, on pourrait avoir des allocations familiales (argent que les familles reçoivent pour aider à s'occuper de leurs enfants) plus ou moins élevées. Tous ces changements ne vont pas se faire dès le lendemain des élections du 25 mai car les Régions et les Communautés doivent s'organiser pour exercer leurs nouvelles compétences. Environ 4300 personnes qui travaillent pour toutes les missions que l'on va retirer à l'État vont devoir travailler dans les Régions et Communautés.

# Qui a la majorité ?

C'est quoi avoir la majorité au Parlement ? À quoi ça sert ?

Après le comptage des voix des différentes élections, pour chacune, on sait combien de fois chaque parti et chaque candidat a été choisi. En fonction de ces résultats, chaque parti obtient un certain nombre de sièges (places) ou d'élus dans les différents Parlements.

Prenons l'exemple de la Chambre des représentants au Parlement fédéral où il y a 150 élus en tout. Lorsqu'on aura compté toutes les voix dans le pays pour cette élection, on saura que le parti A aura 30 sièges sur 150, le parti B, 20, le parti C 15, le parti D, 11, le parti E, 5...

### ● Majorité et opposition

Mais pour qu'un Parlement puisse prendre des décisions et adopter des lois, il faut que plus de la moitié des députés qui le

composent votent « oui » à la loi. Or, il n'arrive presque jamais qu'un seul parti obtienne plus de la moitié des sièges.

Dans notre exemple, le parti A a le plus de sièges (30) à la Chambre des représentants mais seul, il n'obtient pas plus de la moitié des sièges totaux (soit 76 sur 150). Que faire alors ? La seule solution est que des partis s'unissent et additionnent leurs sièges. Pour cela, ils doivent se mettre d'accord sur les décisions qu'ils veulent prendre ensemble. Trouver un tel accord est parfois compliqué ! Dans notre exemple, les partis A, B, C et D se sont mis d'accord. Ensemble, ils ont 76 sièges sur les 150. Ils ont formé une majorité. On peut maintenant former le nouveau gouvernement (équipe de ministres).

Les partis qui ne font pas partie de la majorité forment l'opposition. Son rôle est de surveiller le travail et les décisions de ceux qui sont au pouvoir. Elle peut aussi proposer des lois ou des changements dans les lois qui seront discutées au Parlement.



Ce tableau affiche le vote des députés pour ou contre une loi à la Chambre des représentants.

Belga/N. Maeterlinck

# Élections dans

## 28 pays d'Europe

Du 22 au 25 mai, les habitants des 28 pays de l'Union européenne votent pour élire leurs représentants au Parlement européen.

Le 25 mai 2014, les Belges votent aussi pour choisir leurs représentants au Parlement européen. Cette élection a lieu aussi dans les 27 autres pays qui font partie, comme la Belgique, de l'Union européenne.

### ● Histoire européenne

L'aventure européenne a débuté après la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) qui a fait des millions de morts et ruiné les pays d'Europe. Après la guerre, pour éviter de vivre encore de telles horreurs, certains pays européens ont décidé

de rapprocher leur économie (la façon dont sont organisés l'agriculture, l'industrie, le commerce) pour renforcer la paix. Quand on partage les mêmes intérêts, on a moins envie de se battre. Au début en 1951, 6 pays seulement se sont rapprochés : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le grand-duché de Luxembourg et les Pays-Bas. Puis, au fil des ans, d'autres se sont ajoutés. L'UE rassemble aujourd'hui 28 pays.

### ● Tous les 5 ans

Depuis 1979, tous les 5 ans, les habitants des pays de l'UE votent pour choisir leurs représentants au Parlement européen. Le rôle principal de ce Parlement est de voter les directives (lois) européennes qui devront ensuite être appliquées dans tous les pays de l'UE.

Après le 25 mai, le Parlement européen comptera 751 députés (au lieu de 766 auparavant). Le nombre de députés à élire dans chaque pays dépend du nombre de personnes qui y vivent. Les pays qui comptent le plus d'habitants ont le plus de députés au Par-



lement européen. Avec 96 députés, c'est l'Allemagne qui a le plus grand nombre de députés européens. La Belgique en a 21. Le Parlement européen siège à Strasbourg (France) et à Bruxelles.

Au Parlement européen, les députés qui défendent les mêmes idées pour diriger l'UE sont regroupés en grandes familles politiques européennes (Parti populaire, les Verts...).

Du 22 au 25 mai, 390 millions d'Européens sont appelés à aller voter pour les députés qui les représenteront au niveau européen. Tous n'iront pas voter. La Belgique est le seul pays de l'UE où le vote est obligatoire. Dans les 27 autres pays, les habitants peuvent choisir d'aller voter ou pas. Dans tous les pays de l'UE, il faut avoir 18 ans minimum pour avoir le droit de participer aux élections européennes, sauf en Autriche où les habitants peuvent participer au vote dès l'âge de 16 ans.

## Qui décide quoi dans l'UE ?

Quatre institutions (assemblées) prennent des décisions pour tous les Européens.

Pour que les 28 pays de l'UE puissent vivre en bonne entente, l'UE a créé des institutions (Parlement, gouvernement,...) qui prennent des décisions pour l'ensemble des pays membres.

### ● Le Conseil européen

Les chefs d'État ou de gouvernement de tous les pays de l'UE et le président de la Commission européenne se réunissent en principe tous les 6 mois au sein du Conseil européen. Leur rôle est de déterminer les grandes priorités et les grands objectifs de l'Union européenne. Attention, le Conseil européen n'a pas le pouvoir de voter des lois. Il est dirigé par un président chargé d'organiser le travail. Celui-ci est considéré comme le président de l'Union européenne. Pour le moment, c'est le Belge Herman Van Rompuy qui occupe ce poste. L'UE a aussi un haut représentant des Affaires étrangères de l'UE, chargé de conduire la politique

extérieure pour les 28.

### ● Établir les lois

Les 3 institutions ci-dessous établissent et adoptent les directives (lois) européennes. Qui fait quoi ?  
**La Commission européenne** compte 28 commissaires (1 par État membre), nommés pour 5 ans. Le président de la Commission charge chaque commissaire d'un ou de plusieurs domaine(s) particulier(s). Les commissaires font des propositions de loi au Conseil de l'UE et au Parlement européen. C'est aussi la Commission qui met en œuvre les lois européennes votées par le Parlement européen et par le Conseil de l'Union européenne.

**Le Conseil de l'Union européenne (UE)** se compose des ministres européens qui ont la même compétence (s'occupent du même domaine). Par exemple, quand il faut parler d'emploi, le Conseil réunit les 28 ministres de l'Emploi. Quand on parle d'agriculture, les 28 ministres de l'Agriculture se réunissent. Le Conseil de l'UE est présidé à tour de rôle par les pays membres pendant 6 mois. Pour le moment, c'est la Grèce qui assure cette présidence jusqu'en juin 2014. Le Conseil de l'UE adopte les directives en collaboration



Les bâtiments du Parlement européen à Strasbourg.

avec le Parlement européen. **Le Parlement européen** réunit 751 députés européens, élus tous les 5 ans par la population de tous les pays de l'UE. Son rôle principal est d'examiner et voter les lois en collaboration avec le Conseil de l'UE. Il est aussi chargé de contrôler le budget (argent de l'UE) et le travail de la Commission européenne. Après les élections de mai 2014, le Parlement européen aura une influence sur la nomination du président de la Commission

européenne. Le candidat à ce poste sera proposé par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'UE. Leur proposition devra tenir compte des résultats des élections européennes. Le candidat devra être approuvé au Parlement européen par la majorité des députés (par 376 députés sur 751). Le président de la Commission européenne sera logiquement de la famille politique qui obtiendra la majorité des sièges aux élections pour le Parlement européen. Avant les élec-

**En savoir plus**

- Pour comprendre la Belgique et les élections du 25 mai :  
[www.belgium.be](http://www.belgium.be)  
[www.elections.fgov.be](http://www.elections.fgov.be)
- Pour en savoir plus sur les élections en général :  
[www.espace-citoyen.be](http://www.espace-citoyen.be)  
[www.infor-jeunes.be](http://www.infor-jeunes.be)
- Des infos sur l'UE :  
[www.europa.eu](http://www.europa.eu)
- Pour tout savoir sur le Parlement européen, visitez le Parliamentarium à Bruxelles :  
[www.europarl.europa.eu/visiting/fr](http://www.europarl.europa.eu/visiting/fr)

tions, les grandes familles politiques qui composent le Parlement européen ont chacune désigné leur candidat qu'ils voudraient voir au poste de président de la Commission.

Textes : Rita Wardenier  
Journal des Enfants  
38, route de Hannut - 5004 Bouge  
Tel. : 081/24 88 93  
E-mail : redaction@lejde.be  
Site : www.lejde.be